

# COPIL

## Chaire EURINS

### 26 septembre 2025

**Présents** : Professeur Corinne Mascala, Professeur Corinne Saint-Alary-Houin, Professeur Francine Macorig-Vénier, Professeur Gérard Jazottes, Eugénie Fabriès-Lecea

**Excusé** : Doyen Matthieu Poumarède

#### Ordre du jour I- Bilan

##### 1-Formation :

**-Réduction volume horaire** : Le cours dans le Master 2 DSTE « Droit social des entreprises en difficulté, approche européenne et comparée » est passé pour l’année 2025-2026, à 21h (au lieu de 24h) pour des contraintes de plafonnement d’heures de la maquette

**-Création** dès janvier 2025 (conformément au projet de Chaire) du cours en Master 2 Juriste d’entreprise, mais avec des adaptations rendues nécessaires par cette formation. Ainsi a été créé un cours de « Droit international privé des sociétés » pour 12h (au lieu de 6h à créer +3h existantes) qui permet d’aborder à la fois les sociétés *in bonis* et les sociétés *insolvens* dans une perspective européenne et internationale.

**-Reconduction:** les autres cours sont tous reconduits, à l’exception des 3h dans le DJCE « Commerce international » que E. Fabriès-Lecea a cédé à une collègue.

**-Création** du cours « Droit européen matériel » en Licence 3e année Droit pour un volume de 30h avec des Travaux dirigés 15h.

**-Partenariat avec le tribunal de commerce de Toulouse et le greffe du tribunal** : conformément à ce partenariat, un étudiant du Master 2 ALED a réalisé son stage de 2 mois au tribunal avant l’été.

## **2-Recherche :**

**-site internet :** actualisation du site **chaire-eurins.fr**

**-Publication des actes du colloque** sur « Les 10 ans d’application du règlement (UE) 2015/848 » (conformément au projet de Chaire). Le colloque est publié sous la forme d’un ouvrage dans la prestigieuse édition Société de Législation Comparée. Le colloque a été un succès et est déjà de renommée nationale. Les experts attendent les écrits avec impatience.

**-Publications** de E. Fabriès-Lecea, titulaire de la Chaire :

« Directive Transfert : conditions de la dérogation au transfert des contrats de travail », note ss CJUE, 3 avr. 2025, APC 2025, comm. 109, p.1 à 2.

« 3e Partie- Faillite internationale » (213 pages ; p.1379 à 1592), in *Code des entreprises en difficulté*, C. Saint-Alary-Houin (dir.), 1ère éd. 2007, 2e éd. 2012/..., Litec, réédition annuelle.

**-Conférence** au titre du partenariat avec le tribunal de commerce de Toulouse et le greffe du 27 juin 2025. La conférence a été un succès, elle a donné lieu à des débats riches, et tous les acteurs présents souhaitent renouveler l’expérience. Un rendez vous est pris pour le printemps 2026.

## **II-Projets**

-Préparation de la 2e Summer school pour fin juin- début juillet 2026

-Préparation de la conférence citoyenne au printemps 2026

-20 étudiants du Master 2 DSTE vont concourir au Challenge OIT en février 2026. La Chaire leur allouera une subvention à hauteur de 2 500 euros pour leurs déplacements à Genève. Il demanderont également une aide aux autres instances de l’université Toulouse Capitole.

## **III-Questions diverses**

Sur le budget, à ce stade près de 20 000 euros ont été dépensés. Le prochain colloque de l’AJDE pourra être subventionné par la Chaire à hauteur de 8 000 euros.